

Compte rendu

Comité Syndical du 11 janvier 2018 à 14h30 à la Communauté de Communes Aunis Sud

L'an deux mille dix-huit, le jeudi onze janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS : 12/20

M. DAVID BAUDON - M. JEAN-MARIE BODIN – M. CHRISTIAN BRUNIER – M. RAYMOND DESILLE – M. EMMANUEL DEVAUD – M. ALAIN DRAPEAU - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE – M. ROLAND GALLIAN – M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU – M. MICHEL MAITREHUT – M. FRANÇOIS VENDITTOZZI.

MEMBRE SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC DÉLÉGATION : 1

M. YVES SEIGNEURIN

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 0/20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christian BRUNIER

AUTRES MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS : M. MARC DUCHEZ

MEMBRES EXCUSÉS :

MME NATHALIE BOUTILLIER – M. DAVID CARON - M. GUY DENIER - MME BRIGITTE DESVEAUX – M. JOËL DULPHY – M. WALTER GARCIA – M. ROGER GERVAIS – M. CHRISTIAN GRIMPRET – MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE – MME LINE LAFOUGERE - M. JEAN-LOUIS LEONARD - MME MAURICETTE MAINGOT – M. JEAN-PHILIPPE PLEZ - M. JEAN-PIERRE SERVANT- M. DIDIER TAUPIN – M. PAUL-ROLAND VINCENT

ÉTAIT ÉGALEMENT EXCUSÉ : M. Alain LAVAL, Trésorier de La Rochelle, Comptable public du Syndicat

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Damien BARBEREAU, collaborateur, cabinet de M. Jean-François FOUNTAINE.
Service SCoT La Rochelle Aunis : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 1er décembre 2017
- Vote du budget primitif 2018
- Vote de la cotisation 2018 des collectivités membres et modalités d'appels
- Autorisation du Président à signer les marchés relatifs à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale La Rochelle-Aunis
- Point d'informations sur :
 - La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du 5 décembre 2017
 - Le séminaire SCoT
 - Le site internet
 - autres informations...

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 1ER DÉCEMBRE 2017

Le Comité syndical a approuvé le compte rendu.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Point présenté par Antoine GRAU

M. GRAU, premier Vice-Président, expose qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a préalablement débattu sur les orientations budgétaires de 2018 lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017.

Il présente au Comité Syndical les informations financières suivantes :

DEPENSES 2018

En dépenses de fonctionnement sont prévus :	347.600 €
- les remboursements des salaires et frais des 3 agents mis à disposition:	205.000 €
- les frais liés à la mise à disposition de services et moyens (matériels et locaux) :	13.000 €
- les charges d'assurance de la collectivité :	2.000 €
- les frais manifestations SCoT (colloques, séminaires, rencontres nationales...)	18.000 €
- Cotisation à la Fédération Nationale des SCoT	2.400 €
- les frais de location d'un véhicule (250€/mois) :	3.000 €
- les indemnités d'un Vice-Président :	6.200 €
- d'autres charges diverses de gestion courante	23.000 €
- Dotation aux amortissements :	25.000 €
- Virement à la section investissement :	50.000 €
En dépenses d'investissement sont prévus :	269.300 €
■ Les études d'élaboration du SCOT :	
▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage	200.000 €
▪ Assistance technique et juridique	
▪ Etudes diverses et frais de contentieux	45.000 €
■ Matériels divers :	2.500 €
■ Amortissements des subventions	21.800 €

RESSOURCES 2018 :

En fonctionnement sont prévues :	347.600 €
- des recettes de subventions d'investissement transférées	21.800 €
- un excédent de fonctionnement reporté	21.000 €
- La contribution des collectivités membres	
évaluée pour 2018 après estimation des charges de fonctionnement s'élève à :	304.800 €
soit 1,30€ par habitant sur la base de la population en vigueur au 01/01/2018.	
Cette contribution doit faire l'objet d'un vote du Comité Syndical.	

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2018 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018	Cotisation 2018 par habitant	Total cotisation 2018
Communauté de Communes Aunis Atlantique	29 729	1,30 €	38 647,70 €
Communauté de Communes Aunis Sud	31 943	1,30 €	41 525,90 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	172 851	1,30 €	224 706,30 €
TOTAL	234 523	1,30 €	304 879,90 €

En Investissement sont prévus :	269.300 €
- le recours à l'emprunt prévu pour financer les études liées au SCoT :	117.790 €
- un virement de la section de fonctionnement :	50.000 €
- des recettes d'amortissements :	25.000 €
- un excédent d'investissement reporté 2017 :	76.510 €

Ces explications entendues, M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur le budget qui vient de lui être présenté.

BUDGET 2018	
du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis	
Section de fonctionnement	347.600 €
Section d'investissement	269.300 €
Total	616.900 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte, par chapitre, le budget primitif 2018.**

VOTE DE LA COTISATION 2018 DES COLLECTIVITÉS MEMBRES ET MODALITÉS D'APPELS

Point présenté par Antoine GRAU

M. Grau, premier Vice-Président, rappelle que les statuts du Syndicat pour le SCoT La Rochelle Aunis prévoient une participation financière des collectivités membres au prorata de leur population.

Il explique qu'après estimation des charges de fonctionnement, la contribution 2018 s'élève à 304.800 €, **soit au regard de la population en vigueur au 1er janvier 2018, à 1,30€ par habitant.**

Le tableau suivant récapitule les cotisations 2018 des 3 collectivités membres sur cette base :

Collectivités membres	Population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018	Cotisation 2018 par habitant	Total cotisation 2018
Communauté de Communes Aunis Atlantique	29 729	1,30 €	38 647,70 €
Communauté de Communes Aunis Sud	31 943	1,30 €	41 525,90 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	172 851	1,30 €	224 706,30 €
TOTAL	234 523	1,30 €	304 879,90 €

M. le Président propose donc au Comité Syndical une cotisation 2018 par habitant de 1,30€ qui pourrait être appelée de la façon suivante :

Collectivités membres	Cotisation 2018 1,30€/hab	Modalités d'appel		
		Appel de fonds févr-18 1 ^{er} acompte 50%	Appel de fonds juin-18	Appel de fonds oct-18
			2 ^{ème} acompte 30%	3 ^{ème} acompte 20%
Communauté de Communes Aunis Atlantique	38 647,70 €	19 323,85 €	11 594,31 €	7 729,54 €
Communauté de Communes Aunis Sud	41 525,90 €	20 762,95 €	12 457,77 €	8 305,18 €
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	224 706,30 €	112 353,15 €	67 411,89 €	44 941,26 €
TOTAL	304 879,90 €	152 439,95 €	91 463,97 €	60 975,98 €

M. Le Président précise que le dernier versement pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE la cotisation 2018 des collectivités membres à 1,30 € par habitant,

APPROUVE les modalités d'appel telles que présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que cette délibération sera adressée aux collectivités membres pour notification.

AUTORISATION DU PRÉSIDENT OU SON REPRESENTANT À SIGNER LES MARCHÉS RELATIFS À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) LA ROCHELLE-AUNIS

Point présenté par le Président, Jean-François Fontaine

M. Le Président explique que dans le cadre de l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale prescrit par délibération N°2017-06 du 20 avril 2017, le syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis a souhaité se faire assister.

A cet effet, un appel d'offres a été lancé selon la procédure formalisée. Le montant estimé hors taxe est de 500.000 € HT sur 3 ans. Il est constitué des 4 lots suivants :

Lot 1 - conduite de projet (estimé à 200.000 € HT)

Lot 2 - réalisation du schéma de cohérence territoriale (estimé à 150.000 € HT)

Lot 3 - volet équipement commercial et artisanal du SCoT dont le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) dit "volet commercial" (estimé à 50.000 € HT)

Lot 4 - évaluation environnementale (estimé à 100.000 € HT)

Un marché doit être attribué pour chaque lot.

L'appel d'offres a été publié le 22 octobre 2017. Les candidats ont eu jusqu'au 24 novembre 2017 pour envoyer leur offre. L'ouverture des plis s'est tenue le 27 novembre 2017. 2 plis ont été reçus pour chacun des lots soit 8 plis en tout.

M. le Président explique que la commission d'appel d'offres dans sa séance du 14 décembre 2017 a décidé :

- **De déclarer les lots 1 et 2 de cette procédure sans suite** pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir les besoins. Une réécriture du cahier des charges a été engagée et une nouvelle consultation sera lancée courant janvier pour ces deux lots.
- **D'attribuer le lot n°3 – Volet aménagement commercial et artisanal :**

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
SARL LESTOUX & ASSOCIES 3 rue Villedeneu 22400 Lamballe SIRET : 829 880 186 00012	49 312,50 €	59 175,00 €

- **D'attribuer le lot n°4 – Évaluation environnementale :**

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
SAS EVEN CONSEIL 45 rue Sainte-Colombe 33000 Bordeaux SIRET : 502 249 550 00158	69 800,00 €	83 760,00€

M. le Président demande au Comité syndical son agrément pour signer les deux marchés attribués ci-dessus.

Ces explications entendues, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les deux marchés attribués ci-dessus relatifs aux lots 3 et 4 pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

POINTS D'INFORMATIONS :

■ **CDAC DU 5 DÉCEMBRE 2017 :**

Point présenté par François VENDITTOZZI

M. VENDITTOZZI, 3^{ème} Vice-Président, explique qu'une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est réunie le 5 décembre avec à l'ordre du jour l'examen du projet suivant :

- **Extension de 940 m² d'un supermarché de 2 500 m² à l'enseigne INTERMARCHE sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis**, pour aboutir à une surface de vente de 3 440 m², ainsi que la création d'un drive d'une emprise au sol de 197 m² (emprise au sol bâtie de 82 m² et emprise au sol non bâtie de 115 m²) qui comprendra 5 pistes de ravitaillement.

Afin de préparer cette CDAC, **la commission « Urbanisme Commercial » du Syndicat s'est réunie le 1er décembre et a donné un avis favorable à ce projet.**

Lors des débats au sein de cette commission, les points suivants ont été soulevés :

- même si une zone de retournement des camions de livraison est bien identifiée dans le projet, on peut supposer que la situation à terme ne devrait pas différer du fonctionnement actuel et qu'il y aura coexistence de flux de piétons, véhicules légers et poids lourds au sein de cette zone, ce qui peut poser un problème de sécurité.
- le projet s'inscrit dans un environnement urbain dont en mitoyenneté de groupes scolaires, aussi aurait-il été souhaitable que les cheminements piétons/cycles soient plus lisibles au sein de l'ensemble commercial.
- on peut regretter que la présente demande et le futur projet communal de création de cellules commerciales n'aient pas été présentés conjointement. Cela aurait permis de mieux apprécier le fonctionnement global de l'ensemble commercial à terme.

La CDAC du 5 décembre a également donné un avis favorable à ce projet.

■ **SÉMINAIRE SCOT :**

Point présenté par le Président, Jean-François Fontaine

M. le Président explique qu'un séminaire de travail des élus, délégués titulaires et suppléants, d'une demi-journée était envisagé le vendredi 16 mars autour de l'urbanisme commercial. M. Lestoux, consultant sur le volet aménagement commercial et artisanal, n'étant pas disponible à cette date, il propose au Comité syndical de reporter ce séminaire au mardi 20 mars matin.

Après consultation des élus du Comité syndical, **la date du mardi 20 mars matin de 9h à 12h30 est arrêtée.** Le lieu reste à définir.

M. Maîtrehut propose qu'à l'occasion de ce séminaire, il soit fait un point sur les infrastructures de transport, et plus particulièrement sur l'évolution du réseau routier départemental.

M. Baudon pense qu'il serait souhaitable d'échanger directement avec le Département sur cette question afin d'appréhender le champ des possibles.

M. Vendittozzi et M. Brunier pensent préférable de partager au préalable une vision commune entre les territoires et ensuite d'engager un dialogue avec le Département sur les bases de cette vision partagée.

M. Fontaine propose que dans un premier temps un état des lieux des besoins en matière de mobilité soit porté au sein du syndicat. Dans un second temps, qui devra être engagé rapidement et en lien avec les démarches déjà engagées des membres du syndicat, il propose d'associer à cette réflexion les partenaires concernés dont le Département.

Pour le séminaire, bien que n'étant pas le thème principal, cette thématique sera abordée au regard du lien étroit qu'il y a entre commerce et mobilité.

M. Maîtrehut rappelle l'importance d'associer également l'État sur les enjeux d'infrastructure de mobilité.

■ **SITE INTERNET DU SCOT LA ROCHELLE AUNIS :**

Nicolas CAJON présente au Comité syndical les premières maquettes du site internet qui est en cours d'élaboration et qui devrait être en ligne prochainement. Celui-ci a été conçu selon les principes de simplicité et de sobriété.

Le site internet permettra de diffuser de l'information envers les populations et acteurs du territoire. Il sera également l'un des canaux de diffusion utilisé pour la concertation institutionnelle obligatoire lors de l'élaboration Schéma de Cohérence Territoriale.

■ **OPÉRATION « AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI » :**

M. Fontaine informe le Comité syndical qu'une opération a été engagée par la Communauté d'Agglomération pour aider les habitants du territoire au retour à l'emploi.

Des groupes de travail ont été constitués :

- pour amener les entreprises à être plus attractives
- pour la formation
- pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée
- sur les inquiétudes des TPE à l'embauche

M. Fontaine souhaite associer les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud à l'opération.

En ce sens, il a le plaisir d'inviter les Présidents des deux Communautés de Communes à la séance de restitution intermédiaire qui se tiendra le 7 février avec le Préfet.

M. Gallian est favorable à la démarche d'autant que les flux pendulaires domicile travail sont très significatifs entre l'Aunis et l'Agglomération.

M. Bodin ajoute que les demandeurs d'emplois ont la volonté de retourner au travail mais qu'ils éprouvent des difficultés en terme de mobilité vers la zone d'emploi de La Rochelle .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.